

LE 8 JUIN 2020
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi huit juin deux mille vingt, à dix-neuf heures quarante-cinq, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol (vidéoconférence)
MM. Robert Charron (vidéoconférence)
Francois Bélanger (vidéoconférence)
Mmes Isabelle Gauthier (vidéoconférence)
Francine Charles (vidéoconférence)
M. Marc Laurin (vidéoconférence)

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

Est absent :

M. Jean Bouchard, maire

459-06-2020 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juin 2020, tel que modifié comme suit :

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Fin de la période d'essai et d'emploi administrative de l'employé matricule numéro 2121. (G4 200)
- b) Embauche au poste d'agent de bureau à la Direction générale. (G4 112)

460-06-2020 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue 25 mai 2020, tel que présenté.

461-06-2020 Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 22 mai au 4 juin 2020

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 25 au 29 mai 2020.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 26 mai au 8 juin 2020 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	3 598 450,54 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	205 299,75 \$
• TOTAL.....	<u>3 803 750,29 \$</u>

462-06-2020 Frais de contingence pour les travaux de réaménagement du nouveau centre récréatif situé au 17500, rue du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier. (G7 311 102 110 U3 N15521)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 176-02-2020 *Soumission relative au réaménagement du nouveau centre récréatif situé au 17500, rue du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier* octroyant un contrat au montant de 943 000 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur « Construction Hébert & Hébert inc. »;

CONSIDÉRANT QU'il a été omis de prévoir un pourcentage pour des travaux contingents pour ce projet, qui sont de l'ordre de 10 % pour un bâtiment existant, soit de 100 000 \$ dans le cas qui nous occupe.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser une dépense de 100 000 \$ pour des frais de contingence pour les travaux de réaménagement du nouveau centre récréatif situé au 17500, rue du Val-d'Espoir, dans le secteur de Saint-Janvier, tels qu'octroyés en vertu de la résolution numéro 176-02-2020.

D'imputer la présente dépense au fonds de roulement de la Ville remboursable sur une période de 10 ans.

463-06-2020 Octroi d'une aide financière à la « Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel » pour le projet intitulé « Mirabel fête l'érable du Québec - 6^e édition » (FSD-2020-10). (G5 500 N15601 #108887)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2020-05-03;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 25 000 \$ à la « Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par la « Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel », dans le projet intitulé « Mirabel fête l'érable du Québec - 6^e édition », la valeur totale du projet étant de 51 700 \$.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

464-06-2020	Octroi d'une aide financière à « Tourisme Mirabel » pour le projet intitulé « Fonds d'opération Marché de Noël 2020 » (FSD-2020-11). (G5 500 N15601 #108888)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2020-05-04;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 81 300 \$ à « Tourisme Mirabel », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « Tourisme Mirabel », dans le projet intitulé « Fonds d'opération Marché de Noël 2020 », la valeur totale du projet étant de 138 300 \$.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

465-06-2020	Octroi d'une aide financière au « Comité de mise en valeur de Saint-Benoît » pour le projet intitulé « Mise en œuvre d'un circuit historique à Saint-Benoît 2020-2021 » (FSD-2020-13). (G5 500 N15601 #108890)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2020-05-07;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 76 000 \$ au « Comité de mise en valeur de Saint-Benoît », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « Comité de mise en valeur de Saint-Benoît », dans le projet intitulé « Mise en œuvre d'un circuit historique à Saint-Benoît 2020-2021 », la valeur totale du projet étant de 101 500 \$.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

466-06-2020 Octroi d'une aide financière au « Comité de mise en valeur de Saint-Benoît » pour le projet intitulé « Mise en œuvre d'un pavillon historique à Saint-Hermas 2020-2021 » (FSD-2020-14). (G5 500 N15601 #108891)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2020-05-08;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 29 000 \$ au « Comité de mise en valeur de Saint-Benoît », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « Comité de mise en valeur de Saint-Benoît », dans le projet intitulé « Mise en œuvre d'un pavillon historique à Saint-Hermas 2020-2021 », la valeur totale du projet étant de 38 700 \$.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

467-06-2020 Octroi d'une aide financière à la « Ville de Mirabel » pour le projet intitulé « Un local à mon image » (FSD-2020-15). (G5 500 N15601 #108892)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2020-05-09;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 10 750 \$ à la « Ville de Mirabel », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par le « Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire », dans le projet intitulé « Un local à mon image », la valeur totale du projet étant de 14 333 \$.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

468-06-2020 Soumission relative à la fourniture et à la livraison de quatre groupes électrogènes fixes. (2020-017) (G6 112 U3 N9193)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Cummins Ventes et Service », la soumission relative à la fourniture et à la livraison de quatre groupes électrogènes fixes, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 158 531,68 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 11 mai 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-017 préparé le 26 mars 2020 par le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier numéro G6 112 U3 N9193, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la dépense à même une subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

469-06-2020	Soumission relative à la fourniture et l'installation de modules de jeux dans divers parcs. (2020-021) (G6 112 U3 N7827)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accepter la soumission relative à la fourniture et l'installation de modules de jeux dans divers parcs, des plus bas soumissionnaires conformes, soit pour les parcs Lucien-Meilleur, parc-école Sainte-Anne et du Mica à « Techsport » pour un prix global approximatif de 110 780,23 \$, incluant les taxes, et pour le parc Claude-Laliberté à « Tessier Récréo-Parc inc. » pour un prix global approximatif de 107 925,18 \$, incluant les taxes, suite à leurs soumissions ouvertes le 26 mai 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-021 préparé en février 2020 par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le dossier numéro G6 112 U3 N7827, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la dépense au fonds de parcs et terrains de jeux pour un montant total de 75 268,05 \$ (parc Claude-Laliberté) et au fonds d'administration pour le reste de la dépense.

470-06-2020 Soumission relative à la fourniture de béton bitumineux 2020. (2020-030) (G6 112 U3 N3212)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Uniroc inc. », la soumission relative à la fourniture de béton bitumineux 2020, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 173 225,93 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 26 mai 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-030 préparé en mars 2020 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N03212, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

471-06-2020 Soumission relative à la construction d'un bâtiment (dégrilleur) à l'usine d'épuration des eaux usées, située au 13750, chemin Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut. (2020-039) (G7 115 U3 N12965)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Éliane Construction inc. », la soumission relative à la construction d'un bâtiment (dégrilleur) à l'usine d'épuration des eaux usées, située au 13750, chemin Saint-Simon, dans le secteur de Saint-Canut, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 52 520,50 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 27 mai 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-039 préparé en mars 2020 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G7 115 U3 N12965, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la dépense à même le surplus accumulé affecté.

472-06-2020 Soumission relative à la fourniture d'une pompe péristaltique - station Saint-Canut. (2020-040) (G6 112 U3 N15633)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Pompaçon inc. », la soumission relative à la fourniture d'une pompe péristaltique – station Saint-Canut, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 47 845,29 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 20 mai 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-040 préparé le 1^{er} mai 2020 par le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier numéro G6 112 U3 N15633, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

473-06-2020 Soumission relative à la conception et à la construction de fondations ainsi que la fourniture et l'installation d'un abri de type « dôme » pour du sel de voirie et de l'abrasif, au garage municipal, dans le secteur de Saint-Augustin. (2020-041) (G7 115 U3 N15539)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « SM Construction inc. », la soumission relative à la conception et à la construction de fondations ainsi que la fourniture et l'installation d'un abri de type « dôme » pour du sel de voirie et de l'abrasif, au garage municipal, dans le secteur de Saint-Augustin, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 215 578,13 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 3 juin 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-041 préparé le 13 mai 2020 par la directrice du Service du génie, dans le dossier numéro G7 115 U3 N15539, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la dépense à même le surplus accumulé affecté.

474-06-2020 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement décrétant le paiement d'une redevance relativement aux travaux de remblai ou de déblai et création d'un fonds destiné à la réfection et à l'entretien de voies publiques. (G8 400) (2393)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Isabelle Gauthier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant le paiement d'une redevance relativement aux travaux de remblai ou de déblai et création d'un fonds destiné à la réfection et à l'entretien de voies publiques.

À cet égard, madame la conseillère Isabelle Gauthier dépose un projet de règlement.

475-06-2020 Inscription sur la liste d'admissibilité à la fonction d'agent communautaire pour le Service de police. (G4 611 S50 N14149)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'inscrire Julia Dagenais sur la liste d'admissibilité à la fonction d'agent communautaire pour le Service de police, laquelle mise à jour entrera en vigueur le 10 juin 2020, le tout, selon la convention collective de travail en vigueur entre la Ville de Mirabel et la Fraternité des policiers de Mirabel inc.

476-06-2020 Embauche au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'embaucher Keven Tanguay, au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur pour le Service de l'équipement et des travaux publics, en tant que personne salariée saisonnière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

477-06-2020 Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec relative à une demande de « Maxime Frelat » concernant le lot 1 691 405, en bordure du 17048, rang Sainte-Marguerite, dans le secteur de Saint-Antoine. (X6 112 103) (A-2020-009)

CONSIDÉRANT QUE la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole et faisant l'objet de la présente résolution ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Mirabel et au règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du dossier, compte tenu des éléments d'information dont nous disposons, à savoir :

- a) Le potentiel agricole du lot à l'étude et des lots avoisinants :
Le lot visé par la demande d'autorisation et les lots voisins comportent des sols de classe 4, qui présentent des facteurs limitatifs très graves, qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages et des sols de classes 5 qui comportent des facteurs limitatifs très sérieux qui en restreignent l'exploitation à la culture de plantes fourragères vivaces, mais permettent l'exécution de travaux d'amélioration.
- b) Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :
La demande d'autorisation pour un usage commercial complémentaire à un usage résidentiel existant n'aura pas d'impact sur l'utilisation du lot à des fins d'agriculture. En effet, le lot visé est déjà utilisé à des fins résidentielles en vertu d'un droit acquis.
- c) Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :
L'autorisation de cette demande n'aura pas d'impact sur le développement des activités agricoles, puisque l'utilisation commerciale n'impose pas de restriction supplémentaire par rapport à l'utilisation résidentielle déjà existante sur ce terrain. De plus, l'entreprise proposée est de petite envergure et sera opérée à même la superficie visée par un droit acquis.
- d) Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :
Il n'y a pas d'inquiétude particulière au niveau environnemental dans le cadre de la présente demande. L'utilisation artisanale visée par la demande n'a aucun impact supplémentaire au niveau des établissements de production animale par rapport à l'utilisation résidentielle déjà autorisée.
- e) La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada :
Puisqu'il s'agit d'un usage complémentaire à un usage résidentiel existant, nous considérons que la recherche d'espaces disponibles ailleurs sur le territoire n'est pas applicable.
- f) L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole :
Le projet proposé n'aura pas d'impact supplémentaire sur l'homogénéité de la communauté agricole puisque le terrain visé est déjà utilisé à des fins résidentielles. De plus, l'usage est de petite envergure et n'aura pas pour effet de créer un achalandage important.

- g) L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :
- Le projet n'implique pas la perte d'aucune superficie cultivée puisque la superficie est déjà utilisée à des fins non-agricole en raison d'un droit acquis résidentiel. En ce qui concerne l'eau, aucun impact n'est à prévoir à ce niveau vu la petite envergure de l'entreprise.
- h) La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :
- La demande n'implique pas le morcellement d'une terre agricole, ce critère n'est donc pas applicable.
- i) L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :
- N/A
- j) Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :
- N/A
- k) Le cas échéant, le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée :
- Au PDZA le lot visé par la demande se situe dans un secteur agricole dynamique. Toutefois, nous considérons que le projet présenté n'aura pas d'impact sur le dynamisme du secteur en raison de sa complémentarité à l'usage résidentiel et de sa petite envergure.

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'approuver une demande faite par « Maxime Frelat », afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, le lot 1 691 405, en bordure du 17048, rang Sainte-Marguerite, dans le secteur de Saint-Antoine, le tout en fonction du FORMULAIRE relatif à une demande à la CPTAQ complété par le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la municipalité, pour opérer, dans son garage, un atelier d'entretien mécanique.

D'informer la Commission que conformément aux exigences de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) relativement à l'indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande, la Ville fait référence à l'alinéa e) de la présente résolution pour indiquer sa position à cet effet, puisqu'il s'agit d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture.

478-06-2020 **Autorisation de signature d'un avis de cession de certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre d'un projet de travaux d'infrastructures municipales sur les rues Roger-Thomas, du Docteur-Henri-Leroux et Roland-Ouellette, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 S13 N14588)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice du Service du Génie à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, le formulaire intitulé « Avis de cession » concernant un certificat d'autorisation (références 7311-15-01-74005-24 / 400846522 et 401920350) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre d'un projet de travaux d'infrastructures municipales sur les rues Roger-Thomas, du Docteur-Henri-Leroux et Roland-Ouellette, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout en faveur de « Équipe Paquette ».

479-06-2020 **Remplacement de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes partenaires au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire*. (X5 100 U1 N15046)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De remplacer la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes partenaires au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire*, par un nouveau document daté de juin 2020.

480-06-2020 **Nomination et renouvellement de membres à l'Office municipal d'habitation de Mirabel. (G3 300 N7529 et G3 300 N1052)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De nommer François Bélanger, à titre de membres désignés par la Ville de Mirabel à l'Office municipal d'habitation de Mirabel, et ce, pour la période du 8 juin 2020 au 7 novembre 2021, en remplacement de Jean Bouchard.

De renouveler le mandat de Johanne Allaire et Guylaine Coursol, à titre de membres désignés par la Ville de Mirabel à l'Office municipal d'habitation de Mirabel, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 7 novembre 2021.

481-06-2020 Demande au ministère des Transports du Québec de sécuriser l'intersection de la rue Fernand et de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), dans le secteur de Saint-Canut. (X3 600 N3713)

CONSIDÉRANT QUE des citoyens du secteur de Saint-Canut ont des difficultés sérieuses pour accéder à la rue Fernand à partir de la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), en direction de la Ville de Lachute, étant donné la vitesse, la noirceur et l'achalandage à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le ministère des Transports du Québec d'analyser la présente demande et d'augmenter la sécurité des usagers de la route à cet endroit;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De demander au ministère des Transports du Québec d'analyser la présente demande et de sécuriser l'intersection de la rue Fernand et la route Sir-Wilfrid-Laurier (158), dans le secteur de Saint-Canut, par tous les moyens nécessaires.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily en date du 5 juin 2020; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbaux numéros 2020-05-28 et 433-05-2020 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)
- c) requête-analyse d'un problème de sécurité routière sur les rue Magloire-Lavallée et du Forgeron, secteur de Saint-Canut; (G1 211 101 120 N11458)
- d) requête-analyse d'un problème de sécurité routière sur le rang Sainte-Marie, secteur de Saint-Antoine. (G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

482-06-2020 Fin de la période d'essai et d'emploi administrative de l'employé matricule numéro 2121. (G4 200)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de mettre fin à la période d'essai et à l'emploi de l'employé matricule numéro 2121, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier;

Il est proposé par et résolu unanimement :

De mettre fin à la période d'essai et à l'emploi de l'employé matricule 2121, à partir 8 juin 2020

483-06-2020 Embauche au poste d'agent de bureau à la Direction générale. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'embaucher Marie Schneidesch, au poste d'agent de bureau à la Direction générale, en vue qu'elle obtienne le statut de personne salariée régulière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction étant le 9 juin 2020.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire suppléant, informent les citoyens des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions écrite.

Une question a été acheminée par Monsieur Patrick Rebelo le 6 juin 2020 concernant la diffusion des séances qui ne se fait pas en direct. La question se lit comme suit :

Compte tenu que, pour des raisons de santé publique, la COVID-19 vous a contraint à diffuser les séances du conseil de ville faites à huis-clos, j'aimerais savoir, par soucis de transparence envers nos concitoyens, pour quelle raison est-ce que les séances ne sont pas diffusées en directe au lieu de devoir en faire un montage et de le diffuser plus tard?

Monsieur le maire suppléant explique le processus de mise en place de la diffusion des séances, le tout dans le contexte d'urgence imposé par la COVID-19. La façon de procéder choisie est souple, conviviale et rapide. D'autres façons de faire pourraient être réévaluées à la fin de la période d'urgence sanitaire.

484-06-2020 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

485-06-2020 Reprise de la séance.

CONSIDÉRANT QUE deux points inscrits à l'ordre du jour de la séance du 8 juin 2020 ont été omis involontairement, soit les points 16 et 17, et qu'il y a lieu de poursuivre l'assemblée et l'étude de ces points, soit :

16. Offre d'achat et acquisition d'une partie du lot 6 279 651 et du lot 3 494 079, dans le secteur de Saint-Augustin, de « Les Plans Andante inc. (Irwin Green) ». (G7 100 N11697 #106572)
17. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement concernant l'encadrement des animaux domestiques et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2382)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De poursuivre la séance du 8 juin 2020.

486-06-2020 Offre d'achat et acquisition d'une partie du lot 6 279 651 et du lot 3 494 079, dans le secteur de Saint-Augustin, de « Les Plans Andante inc. (Irwin Green) ». (G7 100 N11697 #106572)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'entériner l'offre d'achat dûment signée par le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme et dûment acceptée par « Les Plans Andante inc. (Irwin Green) », en date du 8 juin 2020, relativement à l'achat d'une partie du lot 6 279 651, d'une superficie approximative de 18 498,6 m², et du lot 3 494 079, d'une superficie approximative de 381,3 m², dans le secteur de Saint-Augustin, pour un prix de 322 052 \$, plus les taxes applicables, le tout aux conditions énoncées à l'offre d'achat jointe à la résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser l'achat desdits lots ou partie de lot.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

De mandater la notaire Me Danielle Lafleur, pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'imputer la dépense au fonds de parcs et terrains de jeux.

Cette résolution remplace la résolution numéro 292-03-2020.

487-06-2020 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement concernant l'encadrement des animaux domestiques et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2382)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Francine Charles qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement concernant l'encadrement des animaux domestiques.

À cet égard, madame la conseillère Francine Charles dépose un projet de règlement.

488-06-2020 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Patrick Charbonneau, maire suppléant

Suzanne Mireault, greffière